

Communiqué de presse du 16 janvier 2023

Traduction avec deepl du lien <https://schutz-vor-strahlung.ch/news/medienmitteilung-uebersichtsarbeit-der-universitaet-neuenburg-zeigt-nicht-ionisierende-strahlung-schaedigt-insekten/>

Le rayonnement de la téléphonie mobile met à mal les abeilles, les fourmis et autres insectes !

Communiqué de presse : « Un travail de synthèse de l'Université de Neuchâtel montre : Les rayonnements non ionisants endommagent les insectes »



Zurich, le 16 janvier 2023 L'analyse des résultats de 164 études menées sur des arthropodes (surtout des insectes) montre clairement que l'effet nocif du rayonnement non ionisant sur les insectes est considéré comme avéré. Le rayonnement non ionisant comprend entre autres le rayonnement de la téléphonie mobile ainsi que le rayonnement des lignes à haute tension. L'extension massive du réseau de téléphonie mobile à la 5G, en particulier, constitue une menace sérieuse pour nos écosystèmes et contribuerait à la disparition des insectes.

Sur mandat de l'Office fédéral de l'environnement, des experts de l'Université de Neuchâtel ont établi une vue d'ensemble des résultats des recherches menées jusqu'à présent sur les effets des rayonnements non ionisants (RNI) [1] sur les insectes, les araignées et les autres arthropodes (arthropodes). Sur les 164 résultats d'études, 132 ont fourni des effets négatifs, ce qui correspond à 80% de tous les résultats. Comme les

résultats concordent en grande partie entre eux, il y a une grande probabilité que les effets constatés se produisent effectivement dans la réalité.

Graves effets des RNI sur les insectes

C'est la première fois que des scientifiques examinent et évaluent systématiquement, selon des méthodes internationalement reconnues et éprouvées, les études publiées à ce jour sur les effets des RNI sur les arthropodes. Cette revue systématique est de grande qualité : les évaluations des différentes études sont transparentes et compréhensibles.

Dans les études examinées, des arthropodes ont été exposés à différentes sources de rayonnement RNI et les conséquences biologiques pertinentes ont été analysées. Les rayonnements RNI pénètrent dans le corps des animaux et y déclenchent des processus, dans de nombreux cas avec des conséquences sur la reproduction, la locomotion, le comportement, la recherche de nourriture et l'ADN, c'est-à-dire le patrimoine génétique. L'embranchement des arthropodes comprend les insectes, les araignées, les mille-pattes et les coléoptères. Les quelques un million d'espèces de cette tribu constituent un élément essentiel de nombreuses chaînes alimentaires et jouent un rôle important dans nos écosystèmes.

Dommmages prouvés en cas d'exposition aux radiations actuelles

Les RNI utilisés dans les études comprennent les rayonnements des câbles électriques, des smartmeters (0Hz - 100 kHz), des émetteurs de téléphonie mobile, du WLAN ainsi que ceux d'autres appareils techniques (100 KHz - 6 GHz). Au total, douze études sont consacrées à l'impact des ondes millimétriques (future 5G, radars 6 GHz - 300 GHz). Les arthropodes étudiés ont été exposés à des intensités de champs électriques allant de moins de 5 V/m à plus de 100 V/m. Des effets négatifs sur la santé sont apparus à toutes les intensités de rayonnement.

Actuellement, on part du principe que les dommages chez l'homme ne surviennent qu'en cas de dépassement des valeurs limites d'immission. Celles-ci se situent entre 32 V/m et 61 V/m selon la fréquence. Or, en Suisse, il n'existe pas de valeurs limites pour protéger les insectes et autres animaux vivant en liberté ! C'est extrêmement problématique, car le rayonnement peut atteindre 100 V/m dans les habitats des insectes volants tels que les abeilles, les papillons et les bourdons, mais aussi des fourmis et des coléoptères, alors que des dommages apparaissent déjà à moins de 5 V/m. Cela peut avoir de graves conséquences pour les insectes et leur progéniture, ainsi que pour tous les oiseaux insectivores et autres insectivores.

Les auteurs concluent : "Notre aperçu montre clairement qu'il existe des preuves de l'effet du RNI sur les arthropodes jusqu'à 6 GHz avec un bon degré de fiabilité sur la reproduction, la locomotion, le comportement, la recherche de nourriture et les dommages à l'ADN". Quelques exemples :

Reproduction : une étude a conclu que 44% de reines d'abeilles en moins ont éclos après que les œufs ont été exposés à un RNI de moins de 5 V/m.

Comportement : 28 études sur 33 font état de changements de comportement, comme la modification du rythme de la danse de la queue des abeilles. Avec la danse de la queue, les abeilles indiquent à leurs congénères de la ruche le chemin vers les sites de fleurs riches en nectar. Si les abeilles comprennent mal les indications de leurs congénères, le rendement de la recherche de nourriture en sera affecté, ce qui entraînera une pénurie de nourriture.

Recherche de nourriture : les fourmis exposées à un champ de rayonnement dans le domaine des fréquences de téléphonie mobile ne retrouvaient plus leur source de nourriture. C'est ce que rapporte une autre étude.

Domages à l'ADN : Plusieurs études ont constaté des changements dans le couvain, les nymphes et les œufs d'insectes, y compris des mutations (modifications du patrimoine génétique) et des dommages aux larves d'abeilles mellifères.

Des études sur la 5G laissent entrevoir des choses encore plus graves

La dernière génération de téléphonie mobile 5G est prévue en deux étapes d'introduction. Dans une première étape, de nouvelles antennes adaptatives sont actuellement utilisées dans la gamme de fréquences de 3 600 MHz. La deuxième étape de déploiement doit en outre comprendre des ondes millimétriques dans une plage supérieure à environ 25'000 MHz (=25 GHz). Pour les deux gammes de fréquences 5G, il n'existe actuellement que des études extrêmement rares, de sorte qu'il n'est pas possible de se prononcer sur la nocivité. Une étude sur modèle a toutefois montré que les insectes absorbent beaucoup plus fortement ces nouvelles fréquences, ce qui laisse supposer des effets plus importants.

Les auteurs de l'Université de Neuchâtel envisagent que le RNI, associé à d'autres influences environnementales nocives comme le réchauffement climatique et les pesticides, puisse entraîner l'extinction locale de certaines espèces et renforcer la "mort des insectes".

Une étude de simulation réalisée par It'is Foundation à la demande de l'OFCOM a établi qu'un réseau 5G couvrant l'ensemble du territoire nécessiterait trois fois plus d'antennes qu'aujourd'hui ! Ainsi, beaucoup plus d'endroits seraient exposés à un rayonnement maximal de téléphonie mobile qu'actuellement. L'exposition au rayonnement augmenterait sur une grande surface dans les villes et les villages, ainsi que le long des voies ferrées qui traversent des paysages naturels et des forêts. Au vu des conclusions extrêmement inquiétantes des auteurs de l'Université de Neuchâtel, l'introduction de la 5G, avec des antennes beaucoup plus puissantes et des fréquences plus élevées, constitue, du point de vue de l'association Protection contre les rayonnements, un test vivant inacceptable sur nos écosystèmes sensibles. Les auteurs écrivent : "Si les effets du RNI devaient s'avérer importants et répandus, nous devrions nous attendre à une perte de biodiversité et à une perturbation des écosystèmes".

L'association Schutz vor Strahlung demande un concept de réduction des RNI

L'association Schutz vor Strahlung est choquée par les résultats de l'étude de synthèse. L'article 1 de la loi sur la protection de l'environnement stipule que les hommes, les animaux et les plantes, leurs biocénoses et leurs habitats doivent être protégés contre les atteintes nuisibles ou incommodantes, et que la diversité biologique doit être préservée durablement. Il est urgent de mettre en place un concept à long terme afin de réduire considérablement l'exposition aux rayonnements, actuellement élevée en Suisse. Le développement de la 5G doit être immédiatement stoppé et la construction de nouvelles lignes à haute tension doit être abandonnée !

1] Les résultats concernant les champs magnétiques statiques et les champs électromagnétiques (CEM) de fréquences comprises entre 0 Hz et 300 GHz ont été inclus dans l'étude de synthèse.

Contact médias Association de protection contre le rayonnement (Schutz vor Strahlung)
Rebekka Meier, présidente
rebekka.meier@schutz-vor-strahlung.ch
032 652 61 61